

## 64 % des chefs d'entreprise inquiets pour l'emploi des seniors

Face à l'allongement de la vie professionnelle, une majorité de dirigeants souhaitent être accompagnés. Un sentiment partagé par les salariés seniors.

Le sujet de l'emploi des plus de 50 ans refait surface depuis l'adoption de la dernière réforme des retraites. Dans une étude publiée par Malakoff Humanis, 64 % des dirigeants se disent ainsi préoccupés par le maintien dans l'emploi des seniors face à l'augmentation de la durée de vie professionnelle. Dans le détail, ils s'inquiètent des difficultés de reclassement, des nécessités d'aménagement de poste, ou encore de l'augmentation des risques d'accidents et de maladies professionnelles. Et « au-delà des enjeux de prévention et d'accompagnement des salariés en arrêt maladie, se pose la question de l'adaptation des conditions de travail pour faciliter la conciliation maladies chroniques et emploi », dont souffrent 33 % des salariés de plus de 50 ans, insistent les auteurs de l'étude.



de recrutement. En outre, les chefs d'entreprise louent leur sérénité (82 %) et leur capacité à transmettre leurs compétences et leurs savoir-faire aux plus jeunes.

### Un accompagnement attendu

Pour répondre aux problématiques que pose le maintien dans l'emploi de salariés toujours plus âgés, 60 % des chefs d'entreprise expriment un besoin d'accompagnement. Un besoin qui porte sur l'ensemble des difficultés identifiées : actions de prévention en matière de santé, nouvelle organisation du travail, accompagnement des salariés aidants et, bien sûr, financement de toutes ces actions. De leur côté, 83 % des salariés se disent également préoccupés par cet allongement de leur vie professionnelle. Ils redoutent de ne plus être capables de suivre le rythme (86 %), de devenir inemployables avant l'âge de la retraite (71 %) ou encore d'être discriminés dès qu'ils auront franchi la barre des 50 ans. Aussi, attendent-ils des aménagements qui leur permettraient de vivre une transition progressive vers leur fin de carrière. Ces derniers pouvant prendre la forme d'un dispositif de retraite progressive, de cumul emploi-retraite ou encore d'un renforcement des aides lorsqu'ils se trouvent en situation de salariés aidants.

### Des salariés reconnus

Une inquiétude qui ne doit pas laisser penser que les seniors n'ont pas leur place dans les entreprises. Interrogés à ce propos, les dirigeants estiment, au contraire, qu'ils représentent un atout pour leur structure. Ils sont compétents pour 89 % des sondés, autonomes (86 %) et fidèles à l'entreprise (83 %). Une qualité très prisée dans cette période de difficultés



## Jacques Grimont

Cofondateur de Yoti

# « Donner une seconde vie aux jouets et une nouvelle chance aux hommes »

Au sein de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy, Jacques Grimont et Vincent Corrèges donnent une nouvelle vie aux jouets.

**Quel est votre parcours et comment est née l'idée de création de Yoti ?**

**Jacques Grimont :** j'ai un parcours juridique. Après avoir intégré l'école des avocats rattachée au barreau de Paris, j'ai passé une année en Chine. À mon retour, j'étais prêt à prêter serment mais je me suis rendu compte que ce n'était pas ce que je voulais faire. Puis, le Covid-19 est arrivé et j'ai pris le temps de réfléchir à mon avenir. J'ai retrouvé Vincent Corrèges, un ami de lycée. Il était expert-comptable, avait fait du trading à Londres et se posait les mêmes questions que moi. Nous avons l'envie commune de porter un projet qui nous correspondait davantage, un projet entrepreneurial avec un fort impact écologique et un fort impact social. Je connaissais déjà le marché de la seconde main pour avoir travaillé en tant que bénévole pour la Croix Rouge sur le sujet. Nous avons ainsi décidé de nous lancer sur le mar-

ché du jouet, de créer une filière de reconditionnement industriel de jeux et de jouets de seconde main pour en collecter, réparer et revendre beaucoup. En avril 2021, nous avons créé une SAS de l'économie sociale et solidaire et, quelques mois plus tard, notre atelier de reconditionnement de 400 m<sup>2</sup> au sein de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy dans les Yvelines où nous avons embauché 2 détenus. En juin 2022, nous avons créé l'association Yoti, ce qui nous a permis d'obtenir des crédits supplémentaires pour l'insertion de prisonniers par l'activité économique. L'entreprise compte aujourd'hui 58 salariés dont 45 salariés détenus.

**Pouvez-vous nous présenter Yoti ?**

**J.G. :** Yoti est un concept qui s'appuie sur un pilier écologique et un pilier social, à parts égales.

Le pilier écologique, ce sont les 100 000 tonnes de jouets qui sont jetées chaque année et dont la moitié peuvent être réparées. Nous avons là un potentiel d'action important.

Le pilier social repose sur la réinsertion professionnelle des personnes détenues. Un détenu qui est accom-



### Écologie et réinsertion

Le concept Yoti s'appuie sur un pilier écologique et un pilier social.

## Yoti



### Activités

Collecte, reconditionnement et vente de jouets d'occasion



### Création

2021



### Effectif

58 personnes dont 45 salariés détenus



### Web

<https://yoti.com>

agné professionnellement diminue de 70 % son risque de récidive. Yoti permet de remettre au travail des personnes qui ont perdu le sens et le goût du travail ou qui ne l'ont jamais connu pour certains. 30 % de nos salariés détenus n'ont jamais travaillé de leur vie. Nous devons leur apprendre les codes du travail. C'est un chantier que nous essayons de mener de la manière la plus innovante possible grâce à notre système d'information où les salariés détenus peuvent suivre leur parcours, leur progression...

## Comment vous approvisionnez-vous en jouets ?

**J. G. :** l'approvisionnement est le défi le plus simple à relever car il y a énormément de jeux et de jouets à collecter : nous avons 500 palettes en stock ! Nous nous approvisionnons principalement auprès d'associations qui reçoivent des jouets et d'entreprises qui mettent en place des collectes. Nous recueillons aussi beaucoup de jeux et de jouets auprès de crèches, d'écoles et de magasins. Nous avons, en ce moment, un partenariat avec Monoprix : nous sommes présents dans 100 magasins de l'enseigne en Île-de-France où nous récupérons les jouets déposés par les clients.

## Quels sont vos enjeux en matière de reconditionnement ?

**J. G. :** dans ce domaine, vous devez industrialiser au maximum les processus. Nous avons, par exemple, inventé une machine pour vérifier si un puzzle est complet. Avant, il fallait compter toutes les pièces, une tâche longue et fastidieuse et nous n'étions pas sûrs du bon nombre car

▲ L'atelier Yoti s'étend sur 400 m<sup>2</sup> au sein de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy dans les Yvelines.



▲ Les salariés détenus redonnent une seconde vie aux jouets.

souvent le nombre de pièces indiqué sur la boîte ne correspond pas au nombre réel de pièces du puzzle. Nous avons également développé un système d'information qui, pour chaque typologie de jouet, met en place des process pour accompagner les détenus dans le tri, la vérification, le nettoyage, la préparation de l'annonce pour la mise en ligne, la prise de photographies... Une partie de notre processus de reconditionnement est ainsi digitalisé via notre système d'information.

” Les jeux et jouets d'occasion reconditionnés par des personnes détenues, c'est le mix détonnant de Yoti. “

#### Et en matière de commercialisation ?

**J. G. :** c'est là que les défis à relever sont les plus nombreux. Nous avons de forts enjeux de développement de notre identité de marque et de notre site e-commerce car nous, nous vendons en ligne, directement aux consommateurs. Nous sommes

aussi présents sur des plates-formes comme Label Emmaüs, site de vente en ligne des boutiques Emmaüs, et Beebes, plate-forme communautaire de vente et d'achat de produits de seconde main pour bébés et enfants. Nous allons également développer toute la partie BtoB, c'est-à-dire les partenariats de vente avec des distributeurs. Yoti est capable de mettre sur le marché des jeux et des jouets d'occasion qui sont garantis, validés et contrôlés. Nos distributeurs partenaires n'ont ainsi pas de problème de retour de jouets abîmés ou cassés. Nous avons, par exemple, conclu un partenariat avec Kiabi. Nos jouets sont présents dans le concept store Kidkanai développé par le groupe à Leers, dans les Hauts-de-France.

#### Quels sont vos projets de développement ?

**J. G. :** les jeux et jouets d'occasion reconditionnés par des personnes détenues, c'est le mix détonnant de Yoti. Nous allons garder ce concept et le faire grandir ! Notre objectif est de formaliser notre pilote, de concentrer toute la connaissance accumulée au sein de notre atelier de Bois d'Arcy, et de le déployer dans d'autres ateliers. Nous avons 7 projets d'ouvertures dans des prisons pour l'année prochaine, notamment dans la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis dans l'Essonne et au sein du centre pénitentiaire de Paris-La Santé. Nous avons choisi de créer une start-up et une association pour monter une activité mixant un business model générateur de revenus et, en même temps, un fort impact social et écologique. C'est un pari, mais nous pensons que c'est possible. Yoti en est la preuve.

# Le « made in France » continue de reculer

En 55 ans, la part du « made in France » dans la consommation intérieure s'est nettement effritée. Un recul que connaissent également nos voisins.

À en croire une récente étude publiée par l'Insee, en 2019, 78 % de la demande intérieure correspondait « à de la valeur ajoutée française et 22 % à de la valeur ajoutée étrangère ». Un chiffre en repli de 11 points depuis 1965, date à laquelle l'institut de la statistique a décidé de débiter son analyse.

## Une industrie très concurrencée

Premier enseignement tiré de cette étude, les biens industriels et agricoles pouvant facilement être importés, l'érosion du made in France sur ces deux secteurs est manifeste. La part de la production agricole nationale dans la consommation intérieure est ainsi passée de 78,4 % en 1965 à 58,3 % en 2019. Et pour les biens industriels, le recul est encore plus brutal, le taux ayant fondu de 81,7 % à 37,8 % en tout juste 55 ans. Sans surprise, la part de made in France de l'énergie ne pesait, en 2019, que 50,3 %. Un niveau faible mais qui s'explique par une production intérieure s'appuyant presque exclusivement sur des importations de matières premières fossiles. Une situation qui n'est pas nouvelle en France. On notera d'ailleurs qu'en 55 ans, ce taux a reculé de moins de 10 points et qu'en outre, « il fluctue fortement sur la période d'analyse en miroir avec les variations des prix des hydrocarbures », précise l'Insee.

## Les exportations concernées

Le taux du made in France a également été mesuré dans nos exportations. En 2019, il était de 71 % contre 29 % de valeur ajoutée d'origine étrangère.



## DES SECTEURS ENCORE PEU TOUCHÉS

Contrairement à l'industrie et à l'agriculture, les services marchands (79,8 %), la construction (96 %) et les services non marchands (99 %), moins sensibles à la concurrence étrangère, sont les secteurs qui, évidemment, résistent le mieux.

## Des voisins également concernés

Nos voisins européens ne font pas mieux. L'Insee rappelle ainsi que la taille d'un pays « joue un rôle important sur le niveau du made in » et que la tendance est la même, que les pays soient en excédent ou en déficit courant, avec un chômage structurel élevé ou bas. L'Allemagne, l'Espagne et l'Italie affichaient ainsi des niveaux de valeur ajoutée nationale dans leur consommation intérieure comparables à la France et suivant la même tendance baissière avec respectivement : 74,9 %, 78,3 % et 80,4 %. L'Irlande et les Pays-Bas, moins peuplés et donc plus intégrés au commerce international, affichaient, de leur côté, en 2019, des taux de « made in » plus faibles (44 % et 63 %). Le « made in » étant à l'inverse plus élevé aux États-Unis (83 %) et en Chine (87 %).

## Inflation : les ménages modifient leurs habitudes

Depuis 2 ans, une inflation élevée s'est à nouveau invitée en France. En réaction, près de 3 ménages sur 4 (73 %), selon une étude Insee, déclarent avoir modifié leurs comportements de consommation. En pratique, c'est avant tout



OLIVIERE MICALGETTY/IMAGES

les dépenses d'énergie du logement que les ménages français ont tenté de réduire (51 %), devant celles liées à l'alimentation (47 %). Un classement cohérent lorsque l'on sait qu'en septembre 2023, sur un an, les prix de l'énergie s'inscrivaient en hausse de 11,5 % et ceux des produits alimentaires de 9,6 %. Ces modifications d'habitudes pour les produits alimentaires « passent par des changements de gamme dans les produits achetés ou une diversification des magasins », précise l'Insee. En septembre, près d'1 ménage sur 3 déclarait avoir réalisé au moins l'un de ces ajustements de consommation.

## TIC : vers les pratiques écoresponsables

Limiter l'empreinte environnementale de son activité est une préoccupation qui s'invite de plus en plus dans les entreprises françaises, notamment dans l'usage des appareils bureautiques et informatiques. Une récente étude de l'Insee nous apprend ainsi qu'en 2022, 60 % des entreprises déclaraient prendre en compte l'impact environnemental des services et des équipements TIC (technologie de l'information et de la communication). Concrètement, 1 entreprise française sur 5 déclarait acheter du matériel informatique reconditionné. Un taux qui grimpe à 36 % dans les entreprises œuvrant dans les secteurs de l'information et de la communication et à 32 % dans celui de l'immobilier. Lorsque les équipements TIC ne sont plus utilisés, près de la moitié des entreprises (44 %) les conservaient pour les utiliser comme réserves de pièces détachées. Et quand ils n'étaient pas conservés, 67 % choisissaient de les recycler dans le cadre de la collecte des DEEE – déchets d'équipements électriques et électroniques – plutôt que de les vendre, précise l'étude.

### Gaz à effet de serre : -4,3 % sur 6 mois

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) continuent de se réduire en France. Selon les derniers chiffres publiés par l'association Citepa, elles auraient baissé de 4,3 % sur les 6 premiers mois de 2023, comparé au 1<sup>er</sup> semestre 2022. Un repli qui fait suite à un recul des émissions de 2,7 % enregistrées entre 2021 et 2022. En réalité, rappelle Citepa, hormis le rebond constaté lors du redémarrage économique post-Covid, « la tendance à la baisse s'observe depuis 2018 » en France. De manière plus générale, cette tendance baissière illustre une plus grande disponibilité des moyens de production électrique décarbonés. Du côté des polluants atmosphériques, notamment les NOx (dioxyde d'azote), particulièrement toxiques, l'étude observe une baisse de 3 % de ses émissions lors du 1<sup>er</sup> semestre 2023 par rapport à la même période de l'an dernier.

## Le pouvoir d'achat des salariés a reculé en 2022

Selon l'Insee, en 2022, un salarié du secteur privé gagnait, en moyenne, 2 630 € nets mensuels. Un salaire moyen qui a augmenté de 4,2 % en euros courants par rapport à 2021 mais, qui confronté à l'inflation, n'a pas permis le maintien du pouvoir d'achat de ses bénéficiaires (-1 %). Dans le détail, on note ainsi que le salaire moyen en euros constants (salaire corrigé de l'évolution des prix) s'est inscrit, en 2022, en recul de 1,2 % pour les cadres, et 0,9 % pour les professions

intermédiaires, les employés et les ouvriers. Sur l'échelle des salaires, ce sont les 10 % des employés les mieux payés (plus de 4 162 € nets mensuels) qui ont vu leur pouvoir d'achat s'éroder le plus (-1,4 %). A contrario, les 10 % les moins bien payés (moins de 1 436 € nets mensuels), protégés par les hausses automatiques du Smic, ont enregistré une quasi-stagnation de leur pouvoir d'achat (-0,1 %). Autre enseignement, en euros constants, le salaire moyen des femmes a moins

reculé (-0,5 %) que celui des hommes (-1,2 %). Un réajustement qui malheureusement n'est pas dû à une revalorisation des salaires des femmes, relève l'institut, mais à leur surreprésentation dans le bas de la distribution des salaires. Des salaires mieux protégés de l'inflation. « Elles ne représentaient que 22,9 % des 1 % des salariés les mieux rémunérés, contre 41,9 % de l'ensemble des salariés du privé », rappelle l'Insee. En 2022, leur salaire moyen restait inférieur de 14,1 % à celui des hommes.

## L'Insee dresse le portrait-robot des inactifs

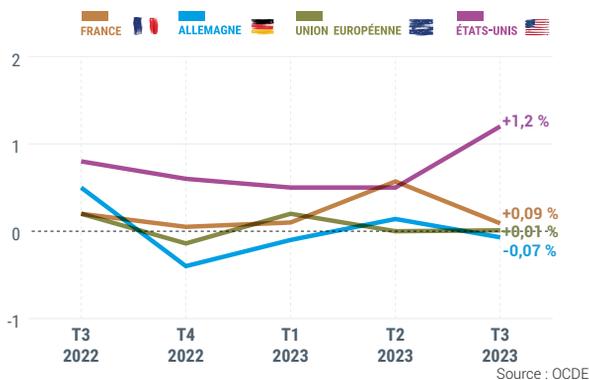
En France, 73,6 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont considérées comme actives, autrement dit en emploi ou inscrites au chômage dans une démarche de recherche. Un taux qui n'a jamais été aussi élevé depuis qu'il est mesuré (1975), nous rappelle l'Insee dans un récent numéro d'« Insee Première ». Une hausse portée par la progression du taux d'activité des 55-64 ans, invités, par les différentes réformes de retraite, à rester plus longtemps en activité et par les plus jeunes (15-29 ans), de plus en plus nombreux à suivre des formations en apprentissage.

Dans son étude, l'Insee s'est également intéressé à la composition des « inactifs âgés entre 30 et 54 ans ». Il en résulte que plus de la moitié (57 %) sont peu ou pas diplômés et que 69 % sont des femmes, contre, respectivement, 35 % et 51 % dans l'ensemble de la population française des 30-54 ans. Les personnes à la tête d'une famille monoparentale (16 %) ou vivant dans un quartier prioritaire de la poli-

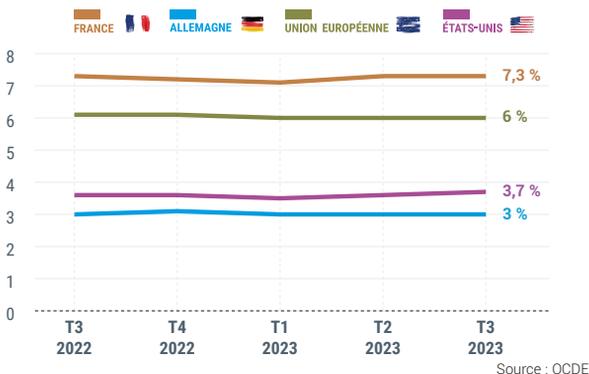


tique de la ville (18 %) sont également surreprésentées dans la catégorie des inactifs d'âge médian. Enfin, l'étude souligne également que 12 % d'entre eux n'ont jamais travaillé (contre 2 % de la population générale des 30-54 ans) et 37 % ne travaillent plus depuis au moins 5 ans (contre 5 % pour l'ensemble de 30-54 ans).

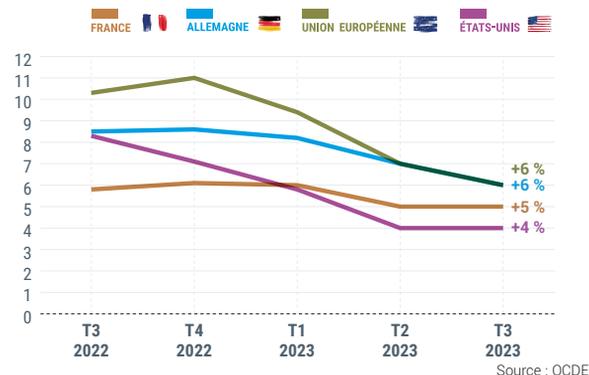
## Évolution du PIB (en variation annuelle en %)



## Taux de chômage (en % de la population active)



## Prix à la consommation (en variation annuelle en %)



↑ +0,1 %

En octobre 2023, la production manufacturière est restée quasiment stable (+0,1 %), après avoir connu une légère baisse en septembre (-0,6 %).

Source : Insee

↑ +3,4 %

En novembre 2023, les prix à la consommation sur 12 mois ont augmenté de 3,4 % contre 4 % en octobre et 4,9 % en septembre.

Source : Insee

↑ 87 pts

En novembre 2023, la confiance des ménages s'améliore (+3 points), mais reste à 87 points, sous sa moyenne de longue période (100 points).

Source : Insee

↓ -1,4 %

En octobre 2023, le nombre de créations d'entreprises, tous types confondus, recule de 1,4 % (-1,7 % en septembre).

Source : Insee